



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

**Service Risques Urbains et Habitat**

Direction du Renouvellement Urbain  
et de la Cohésion Sociale

Tél. 04 94 36 83 50

Fax. 04 94 36 83 82

[habitat@mairie-toulon.fr](mailto:habitat@mairie-toulon.fr)

**DECISION MUNICIPALE N° 02-2023**  
**MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE L.511-16**  
**DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION**  
**DECISION**  
**D'EXECUTER DES TRAVAUX D'OFFICE**  
**IMR N°1776/2019 et IMR N°1863/2020**  
**IMMEUBLE SIS A TOULON (VAR), 4, rue de la Comédie,**  
**Cadastré CO N°0307**

Le Maire de TOULON, Ancien Ministre, soussigné, **DECIDE**, qu'en application de l'article L.511-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, il y a lieu d'exécuter d'office les travaux de réfection de l'immeuble sis à TOULON (VAR), **4, rue de la Comédie**, cadastré **CO N°0307** tels que prescrits aux copropriétaires par l'arrêté de péril du 29 octobre 2020 et l'arrêté de mise en sécurité du 23 juin 2021.

Les délais d'exécution de trois mois prescrits par l'arrêté du 29 octobre 2020 et de deux mois par la mise en demeure avant travaux d'office du 13 juillet 2022 n'ont pas été respectés.

Le délai d'exécution de trois mois prescrit par l'arrêté du 23 juin 2021 n'a pas été respecté.

ATTENDU que le Technicien du Service Risques Urbains et Habitat a constaté le 30 juin 2022 et le 14 février 2023 la non-exécution des travaux prescrits.

Il y a lieu d'effectuer d'office les mesures ci-dessous :

- Réfection de la façade suivant prescriptions d'un bureau d'études.
- Confortement des planchers hauts du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage (côté mitoyen avec le 6, rue de la Comédie) suivants prescriptions d'un bureau d'études structure.
- Stabilisation de la façade par mise en œuvre de clouage en croix et de tirants.
- Diagnostic-solidité de la structure de l'escalier et réparations définitives suivant préconisations d'un bureau en ingénierie.

Le coût de ces travaux, des diagnostics complémentaires, des études et du suivi des travaux sera répercuté sur les copropriétaires, conformément aux dispositions des articles L511-2 IV et L.543-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La présente décision sera notifiée aux copropriétaires et au syndic, à savoir :

Copropriétaires :

Monsieur Michel GIANNI  
142, chemin des Myrthes  
83500 LA SEYNE SUR MER

Madame LAMECHE Saadia  
130, avenue d'Estienne d'Orves  
83200 LE REVEST

Messieurs MACARIO et MACCOTA  
27, rue Victor Micholet  
83000 TOULON

Mairie de TOULON  
Avenue de la République  
CS 71407  
83056 TOULON CEDEX

Madame Krystel OZONE  
Immeuble de Monaco  
2, rue Monte Carlo  
83200 TOULON

Monsieur Laurent VACCARETI  
Villa 36  
686, avenue Grougnard  
83200 TOULON

Syndic :

AGENCE CITYA ESTUBLIER  
129, avenue Colonel Fabien  
BP CS 81136  
83058 TOULON CEDEX

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 14 AVR 2023

*Transmis au Contrôle de légalité*

**Publié Le 26 AVR. 2023**

**Hubert FALCO**  
Maire de TOULON  
Ancien Ministre

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa réception.

**Acte à classer****DECISRUHD022023**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-04-26T16-09-54.00 ( MI244754495 )

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230414-DECISRUHD022023-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 02-2023 - Mise en oeuvre de l'article L.511-16 du Code de la construction et de l'habitation - décision d'exécuter des travaux d'office IMR n.1776/2019 et IMR n.1863/2020 Immeuble SIS à Toulon (Var), 4, rue de la Comédie, Cadastré CO n.0307

Date de décision : 14/04/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [SRUH DRUCS DECI 02-2023 14 04 2023.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/04/23 à 16:09

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 26/04/23 à 16:09

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 26/04/23 à 16:16